NOTICE

Sur les Établissements de la Compagnie

DES

DOCKS & ENTREPOTS DE MARSEILLE

DOCKS & ENTREPOTS

INSTRUMENTS DE RADOUB

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BARLATIER ET BARTHELET
Rue Venture, 19

1890

NOTICE

Sur les Établissements de la Compagnie

DES

DOCKS & ENTREPOTS DE MARSEILLE

DOCKS & ENTREPOTS

INSTRUMENTS DE RADOUB

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BARLATIER ET BARTHELET
Rue Venture, 19

1890

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
This project is made possible by a grant from the Institute of Museum and Library Services as administered by the Pennsylvania Department of Education through the Office of Commonwealth Libraries

https://archive.org/details/noticesurlesetab00unse

ÉTABLISSEMENTS DE LA COMPAGNIE

DES

DOCKS & ENTREPOTS DE MARSEILLE

NOTICE

DOCKS ET ENTREPOTS

L'établissement et l'exploitation des Docks et Entrepôts de la Joliette ont été concédés à la ville de Marseille par décret du 23 octobre 1856 et rétrocédés par la Ville, suivant traité du 14 octobre 1856, à M. Paulin Talabot, stipulant pour la Compagnie dont il avait réuni les éléments et qu'il a constituée depuis. Cette rétrocession a été approuvée par arrêté ministériel du 5 novembre 1856. Concession.

Aux termes de l'article 2 du cahier des charges primitif, le Dock devait être établi sur trois parcelles à conquérir sur la mer, présentant ensemble une superficie de 117.240 mètres carrés.

Deux décrets des 22 août 1860 et 6 juillet 1875 ont augmenté la concession, qui enveloppe aujourd'hui les bassins du Lazaret et d'Arenc et se compose des parcelles ci-après :

Parcelle A, dont la surface est de	. . .	14.416 m²,	29
Parcelle B.	d° . . .	99.365 ,	»
Parcelle C.	d° . . .	8.925 ,	61
Parcelle M.	d° . . .	22.985 ,	»
Parcelle N.	d° . . .	54.965 ,	25
Parcelle R.	d° . . .	2.979 ,	»
Parcelle S.	d° . . .	7.410 ,	02
Surface totale.	. . .	211.046 m²,	17

Ouvrages mis à la charge de la Compagnie.

Les ouvrages mis à la charge de la Compagnie par l'acte de concession comprenaient l'approfondissement des bassins, la construction des murs de quai, la constitution du sol conquis sur la mer, l'établissement des hangars, magasins, cours intérieures et voies charretières, machinerie appropriée aux opérations de transbordement, traction et manutention des marchandises, ainsi que les voies ferrées tant intérieures qu'extérieures destinées à mettre les établissements et les quais du Dock en communication soit entre eux, soit avec les bassins extérieurs de la Joliette et de la Gare maritime, soit avec la gare de la Joliette.

Les plans de ces ouvrages ont été dressés et exécutés par M. Desplaces, Ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, sous la haute direction de M. Paulin Talabot, et les travaux maritimes ont été dirigés par M. Pascal, alors Ingénieur en chef du Service maritime à Marseille (1). Les dernières constructions ont

(1) Aujourd'hui Inspecteur général de première classe des Ponts et Chaussées, en retraite.

été exécutées sur les plans de M. Barret, Ingénieur de la Compagnie.

Division du Dock en Entrepôt de Douane et Entrepôt de Commerce.

Conformément aux prescriptions de l'article 8 du cahier des charges, le Dock a été divisé en deux parties : l'une, pour les marchandises placées par la législation sous le régime de l'Entrepôt réel et de l'Entrepôt fictif : l'autre, servant d'Entrepôt commercial proprement dit, pour les marchandises de toute provenance ayant payé les droits de douane ou en étant affranchies.

Magasin Général.

Chacun de ces deux entrepôts est, de plus, constitué en Magasin Général, dans les conditions déterminées par les lois des 28 mai 1858 et 31 août 1870.

Bassins des Docks.

Les surfaces d'eau comprises dans la Concession du Dock sont les bassins du Lazaret et d'Arenc, d'une superficie de 15 hectares, plus 3 hectares environ du bassin de la Joliette pour l'accostage du quai de la parcelle A, et 3 hectares environ pour l'accostage du quai Nord du môle d'Arenc. Le tirant d'eau minimum est de 7 mètres au-dessous des basses-mers.

22 bouées flottantes ou corps-morts ancrés au plafond de ces bassins servent à l'amarrage et à la manœuvre des navires.

Les murs de quai sont pourvus de 199 organeaux et de 131 bornes d'amarrage.

L'entrée du matériel naval dans les deux bassins du Dock, ainsi que la sortie, s'effectue au Sud par la passe de la traverse de la Joliette, de 22 mètres de large, et au Nord par la passe d'Arenc, présentant une ouverture libre de 50 mètres.

La communication par voie de terre, entre la partie de la Concession située sur la rive et celle de la jetée du large, est réalisée au moyen de deux ponts tournants, l'un, appar-

tenant à l'État, qui couvre la passe de la traverse de la Joliette, l'autre, construit par la Compagnie des Docks, qui couvre la grande passe d'Arenc.

Ce dernier, à une seule volée, présente une longueur totale de 95^{m},77, mesurée suivant son axe, et pèse, y compris le mécanisme, environ 1300 tonnes. Cet ouvrage mobile, qui donne simultanément passage aux locomotives, vagons et camions, est le plus considérable qui ait été exécuté jusqu'à ce jour. Il a été construit par la Compagnie de Fives-Lille, sur les plans de M. Barret.

Le Dock est, de plus, en communication avec les bassins de la Joliette et de la Gare maritime au moyen des voies ferrées extérieures qu'il a été autorisé à établir sur la grande voie publique du quai, en vertu de son cahier des charges (articles 3, 6 et 9).

Quais.

Les quais des Docks desservant les bassins de la Joliette, du Lazaret, d'Arenc et de la Gare maritime présentent un développement total de 3279^{m},85.

Comme la surface totale des sept parcelles A, B, C, M, N, R, S est de 211.046$^{m^2}$,17, chaque mètre courant de quai répond, en moyenne, à 64$^{m^2}$,3 de terre-plein.

Le niveau des quais et du sol en arrière des quais est à 1^{m},50 au-dessus des basses mers pour la parcelle A, à 3^{m},40 pour la parcelle B, et à 2^{m},40 pour les parcelles M, N, C, R, S.

Système de construction des murs de quai.

Les murs de quai se composent de trois parties distinctes, savoir :

1° Une digue sous-marine en enrochements naturels, arasée à la cote — 6^{m} au-dessous du niveau des basses mers, présentant une largeur en couronne de 8^{m},20 ; pour les parcelles C et S, la digue sous-marine est arasée à la cote — 7^{m} ;

2° Un massif de fondation composé de quatre rangées superposées de blocs artificiels en maçonnerie à la chaux hydraulique du Teil, établis sur la digue sous-marine et s'élevant jusqu'au niveau des basses mers ; ces blocs ont la forme d'un parallélipipède rectangle de $3^m,40$ de long, 2^m de large et $1^m,50$ de hauteur ; les blocs des parcelles C et S ont $1^m,75$ de hauteur ;

3° Un mur en maçonnerie de $2^m,60$ d'épaisseur, établi sur le massif de fondation et s'élevant jusqu'au couronnement, arasé à la cote $+ 3^m,40$ dans le bassin du Lazaret et $2^m,40$ dans le bassin d'Arenc.

Terre-pleins.

Les terre-pleins de la Concession ont été constitués au moyen de remblais, par des profondeurs d'eau variant de 3 à 17 mètres.

Surfaces des hangars, magasins et voies de service sur les terre-pleins de la Concession.

Sur les terre-pleins des parcelles A, B, C, M, N, R, S, il a été construit un système complet de hangars, magasins, voies charretières et voies ferrées, occupant, savoir :

Quais en avant des hangars	11.000^{m2}	
Hangars	30.000	»
Magasins	46.000	»
Bâtiments divers et dépôts à découvert .	24.000	»
Voies ferrées et charretières	100.046	17
TOTAL . . .	211.046^{m2}	17

Les hangars ont une hauteur de $5^m,50$, mesurée du sol au-dessous de l'entrait des fermes, excepté les hangars T et U, qui ont $5^m,60$.

Ceux de la parcelle C ont $4^m,30$ sous poutre et possèdent un étage de 4^m de hauteur.

Les entrepôts comportent un rez-de-chaussée et deux étages et ont été construits sans pilotis, avec de simples

fondations en maçonnerie descendant jusqu'au niveau des basses mers ; tous les matériaux entrant dans la construction des corps de bâtiment et de planchers sont incombustibles. Les fers qui supportent les voûtes en briques des planchers sont noyés entièrement dans les reins des dites voûtes, afin de les mettre à l'abri de l'action du feu en cas d'incendie.

Les hangars du prolongement de la parcelle N ont été construits sur pilotis.

Domaine privé de la Compagnie.

En outre des parcelles concédées, la Compagnie possède, à titre de domaine privé, de vastes terrains sur lesquels elle a construit un ensemble d'établissements formant annexe de sa Concession, savoir :

1° Sur la parcelle D, un grand hôtel d'administration, construit en façade sur la place de la Joliette et occupant une superficie de . . . . . 1.476^{m2}

2° Sur la parcelle E, un grand entrepôt, mitoyen par sa façade est avec la Gare maritime du chemin de fer, occupant une superficie de 14.683

3° Sur l'îlot 40, situé en face du bassin d'Arenc, un entrepôt occupant, y compris les cours, une surface de 10.090

4° Sur l'îlot 44, situé en face du môle d'Arenc, un entrepôt occupant, cour comprise, une superficie de 5.671

5° Sur l'îlot 55, situé en face du bassin de la Gare maritime, un entrepôt pour les huiles végétales, occupant, avec les cours, une superficie de 5.231

L'Hôtel de la Compagnie, construit sur la parcelle D, comprend un rez-de-chaussée, un entresol et quatre étages ; il contient, indépendamment des bureaux de l'Administration, une salle de ventes publiques. Hôtel d'Administration.

Le Grand Entrepôt établi sur la parcelle E se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de six étages ; l'élévation du plancher supérieur est à 24^{m},75 au-dessus du niveau du rez-de-chaussée. Grand Entrepôt.

Ce grand Entrepôt, dont la longueur totale est de 365 mètres, se divise en quatre parties distinctes, ayant chacune une grande cour charretière intérieure couverte. Il peut contenir 60.000 tonnes de marchandises diverses, réparties sur 76.200^{m2} de caves et de planchers.

L'exécution, considérée au point de vue des divisions intérieures, des dispositions prises contre l'incendie, de la nature des matériaux employés, de la résistance qu'offrent les planchers et du travail de main-d'œuvre, a été faite dans des conditions très-remarquables et hors d'usage.

Les ascenseurs hydrauliques, les grues de cave et les descenderies qui composent l'outillage de l'Entrepôt élèvent les marchandises aux étages et les descendent avec une vitesse de 1^{m} par seconde.

Les magasins construits sur l'îlot 55 pour les huiles végétales sont au nombre de sept, dont trois munis de bâches métalliques. Ces magasins, d'une surface totale de 2.800^{m2}, peuvent contenir 2.000 tonnes d'huile en fûts et 1.000 tonnes en bâches ; ces dernières sont au nombre de 40. Entrepôt des Huiles végétales.

L'entrepôt spécial des trois-six est disposé pour loger ce liquide soit en fûts, soit en bâches hermétiquement closes et parfaitement étanches. Les bâches sont logées dans un rez-de-chaussée dont le sol intérieur est à un mètre en contre-bas du sol extérieur. Le remplissage des bâches s'effectue de l'entresol, au moyen de siphons, afin d'éviter les Entrepôt des Trois-six.

pertes provenant de l'évaporation. A la sortie, le trois-six passe dans des dépotoirs gradués, où s'effectuent les coupages, s'il y a lieu, et d'où le liquide s'écoule dans les fûts ; le passage de l'alcool des bâches dans les dépotoirs s'opère par des appareils aspirateurs et compresseurs mus par l'eau sous pression.

Le nombre de ces bâches n'est, pour le moment, que de 32, contenant ensemble 8.000 hectolitres. Ce nombre pourra être augmenté.

La fabrication des eaux-de-vie s'opère dans deux grandes cuves et 6 foudres en bois de chêne, placés sous le hangar O, et d'une capacité totale de 2.007 hectolitres ; le remplissage des cuves et des foudres et le mélange de l'alcool se font au moyen de deux pompes actionnées par l'eau sous pression.

Pilage des sucres.

La Compagnie possède une machinerie pour le pilage des sucres, munie de trois moulins et de deux machines à vapeur. Chaque moulin peut piler 25.000 kilog. de sucre en pains à l'heure.

Pesage.

Elle possède un bureau de pesage installé et outillé de la façon la plus complète, avec un personnel choisi et exercé à ce genre d'opérations.

Salle de ventes publiques

Enfin elle tient à la disposition du Commerce une salle de ventes publiques bien aménagée.

Surface et contenance des hangars et magasins.

Le tableau ci-après donne les surfaces intérieures des hangars et magasins.

	HANGARS	CAVES	REZ de Chaussée	ÉTAGES	DÉPOTS à Découvert
Parcelles A, B, C, M, N, R, S.	m² 27.600	m² »	m² 44.700	m² 59.800	m² 18.600
Parcelle E (Gᵈ Entrepôt)...	»	9.490	9.600	57.000	»
Ilots 40, 44 et 55.....	»	»	11.500	»	»
	m² 27.600	m² 9.490	m² 65.800	m² 116.800	m² 18.600

La quantité totale de marchandises que le Dock-Entrepôt peut contenir varie de 160 à 170.000 tonnes, selon leur nature. Ce chiffre peut s'établir approximativement comme suit :

Dépôts à découvert. .	18.600$^{m^2}$	à 1,500	par mètre	= 27.900 ton.
Caves.	9.490	0,800	»	= 7.592 »
Rez-de-Chaussée . . .	65.800	0,800	»	= 52.640 »
Étages	116.800	0,700	»	= 81.760 »
Hangars	27.600	0,300	»	= 8.280 »
		TOTAL.		178.172 ton.

Voies ferrées.

Les voies ferrées créées et exploitées par la Compagnie présentent un développement de 17.800^{m}, savoir :

14.400 mètres de rails intérieurs desservant la Concession proprement dite ;

3.400 mètres desservant les voies extérieures sur toute la ligne qui s'étend du pont-tournant de la traverse de la Major à l'entrée de la Gare de la Joliette.

Ce réseau de voies ferrées met les établissements du Dock en communication soit entre eux, soit avec les bassins de la Joliette et de la Gare Maritime, soit avec la Gare de Marseille-Joliette.

La traction des vagons dans le Dock et de celui-ci à la gare du chemin de fer s'effectue au moyen de six locomotives, dont deux sont munies de cabestans pour procéder à la rotation des plaques et au halage des vagons sur les petits parcours.

Service des Eaux.

Le service des eaux pour l'alimentation, le lavage, l'arrosage et l'incendie est fait, dans les parcelles A, B, C, M, N, D, E, au moyen d'une canalisation de 9.300 mètres de développement, qui distribue l'eau aux divers étages des magasins, aux hangars, quais, cours, etc., etc.

L'eau est débitée, sous une charge permanente correspondant à une hauteur de chute de 40 mètres, par un grand bassin contenant 6.000 mètres cubes, situé sur le point le plus élevé de la propriété que possède la Compagnie au Cap Pinède.

Ce bassin est alimenté naturellement par les eaux du Canal de la Ville.

Éclairage au gaz.

L'éclairage au gaz des quais, hangars, cours et bureaux des parcelles A, B, C, M, N, D, E est obtenu au moyen de 762 brûleurs, dont 255 lanternes alimentées par une conduite-mère ayant une longueur de 4.800 mètres.

Appareils de transbordement et d'élévation aux étages.

L'embarquement, le débarquement des navires, le chargement des vagons et l'élévation de la marchandise aux étages s'effectuent à l'aide de grues de quai et d'ascenseurs, actionnés par l'eau sous pression à 52 kilog. par centimètre carré.

Force motrice.

La puissance motrice est produite par deux machines de 120 chevaux chacune, placées dans le même local, et quatre accumulateurs ou réservoirs de force, dont deux sont logés à côté des machines pour en régulariser le mouvement, et les deux autres aux extrémités des conduites pour maintenir la pression en équilibre. Les deux machines fonctionnent alternativement, mais elles sont disposées de manière à combiner leur force, si besoin est (1).

Une troisième machine, de la force de 20 chevaux, sert de supplément aux deux premières.

La force est portée à pied d'œuvre de tous les appareils par une conduite générale en fonte d'une longueur d'environ 7.500 mètres et ramenée, après emploi, à la machinerie par

(1) Ces mêmes machines donnent le mouvement aux ponts-tournants des bassins de radoub et des passes maritimes de la Joliette et d'Arenc.

une conduite de retour de 6.840^{m} ; sur les parcelles C, R, S, il n'existe pas de conduite de retour. A toute heure de nuit ou de jour, les appareils sont toujours prêts à être mis en service.

Appareils de Manutention.

Les appareils de manutention alimentés par ces machines sont les suivants :

Quais . .
- 17 Grues à double pouvoir, de 1 à 3 tonnes de puissance et de 7 mètres de portée ;
- 22 Grues à simple pouvoir, d'une tonne de puissance et de 7 mètres de portée ;
- 16 Grues mobiles de 1 t. 1/4 de puissance et de 7^{m}, 50 de portée ;

Entrepôts
- 3 Descenderies-élévateurs de 1 t. 1/4 et de 12^{m} de course ;
- 2 Descenderies-élévateurs de 1 t. et de 6^{m} de course ;
- 8 Grues de cave d'une tonne de puissance ;
- 8 Élévateurs de 1 t. 1/2 et de 24^{m} de course ;
- 16 » de 1 t. 1/4 et de 12^{m} de course ;
- 31 Descenderies de 1 t. et variant de 6^{m} à 24^{m} de course ;

1 Presse à confectionner les balles de tabac, de 30 tonnes de puissance ;

1 Presse à confectionner les balles de coton, de 80 tonnes de puissance ;

1 Grue d'applique d'une tonne, de 2^{m} 50 de course.

L'outillage hydraulique, la canalisation et les moteurs qui produisent la force hydraulique sont encore, bien que la plupart aient vingt-huit ans de service, en bon état de fonctionnement et bien conservés.

Enfin, la Compagnie a, de plus, en service les engins suivants :

1 Grue-roulante à vapeur, d'une tonne ;

1 Grue-roulante à bras, de 5 tonnes ;

2 Grues-roulantes à bras, d'une tonne ;

1 Grue flottante de 20^{T} de puissance, actionnée par la vapeur ;

1 Élévateur flottant à vapeur, pour le débarquement des céréales.

Au moyen de l'outillage que nous venons de décrire, la Compagnie peut embarquer et débarquer près de 14.000 tonnes par jour, charger 1.400 vagons et en décharger 800.

Avec 3 grues on peut sortir 1.000 tonnes de marchandises de la cale d'un navire à vapeur par journée de 12 heures. Le nombre de voyages, de la cale au quai et inversement, que peut faire, par heure, une grue sous charge, varie de 35 à 60, selon la nature de la marchandise et le plus ou moins de difficulté que présente le désarrimage.

Pour les céréales en débarquement de navires ayant de grands panneaux de charge, ce nombre s'est élevé à 70, ce qui, à raison de 800 kil. par voyage, fait 56 tonnes à l'heure.

Résumé.

Pour que l'on se rende compte des services que la Compagnie des Docks rend au Commerce, il suffit d'indiquer que les quantités de marchandises manutentionnées dans l'ensemble de ses établissements, pendant les 12 dernières années, ont été les suivantes, savoir :

Débarquements et embarquements. .	20.653.788	ton.
Mises en magasin.	2.747.744	d°
Sorties de magasin.	2.754.184	d°
Expéditions par chemin de fer. . .	7.227.534	d°
Arrivages par chemin de fer. . . .	3.703.142	d°

INSTRUMENTS DE RADOUB

La Compagnie des Docks et Entrepôts est aussi concessionnaire, suivant décrets des 29 août 1863, 17 novembre 1865 et 17 mai 1884, des instruments de radoub construits à l'Est du bassin National, sur un espace de forme rectangulaire ayant 700 mètres de longueur. Bassins de Radoub.

L'établissement de Radoub se compose :

1° D'un bassin public pour le stationnement et la réparation à flot des navires, de 47.660 mètres de superficie, mis en communication avec le bassin National par une passe maritime de 28 mètres de largeur, sur laquelle a été établi un pont-tournant actionné par l'eau comprimée et comprenant une voie ferrée, une voie charretière et une voie pour les piétons ;

2° D'une parcelle de 51.910 mètres carrés, située au Nord du bassin de réparations à flot, contenant deux grandes formes sèches et un bassin de 3 mètres de tirant d'eau servant à des réparations ou des démolitions de navires ;

La forme n° 1 peut recevoir des navires de 170^m de longueur et de 7^m de tirant d'eau, et la forme n° 2, des navires de 103^m de longueur et de 6^m de tirant d'eau ;

3° D'une seconde pareelle de 23.723 mètres carrés, située au Sud du bassin de stationnement, contenant quatre formes sèches ; les formes n°s 3 et 4, pouvant recevoir des navires de 83^m de longueur et de 6 mètres de tirant d'eau, les formes n°s 5 et 6 pouvant reeevoir des navires de 125^m de longueur et de 6^m,50 de tirant d'eau.

Les instruments de radoub sont desservis par deux machineries : la 1re, de 600 chevaux, composée de quatre moteurs indépendants, commandant chaeun une pompe débitant en moyenne 1850 mètres cubes d'eau à l'heure ; la 2e, de 750 ehevaux, composée de 3 moteursin dépendants, commandant chacun une pompe débitant en moyenne 2700 mètres cubes d'eau à l'heure. La durée moyenne de l'épuisement est de 3 heures 40 minutes pour la forme n° 1, de 2 heures pour la forme n° 2, de 1 heure 10 minutes pour les formes n°s 3 et 4 et de 2 heures 15 minutes pour les formes n°s 5 et 6.

Les formes n°s 1 à 4 ont été livrées à l'exploitation en juillet 1871, les formes n°s 5 et 6 le 1er août 1888.

Les formes existantes ont reeu, depuis le 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1889, 1999 navires, soit en moyenne, par an, 400 navires.

Les deux maehineries sont disposées pour pouvoir assécher indistinctement les formes Sud ou les formes Nord.

La Compagie est donc en mesure de faire entrer en même temps six navires dans les formes, de les accorer et de les mettre à sec dans six heures.

Dans ees conditions, les pompes des deux appareils d'épuisement peuvent élever ensemble 87.000 mètres cubes d'eau dans six heures, soit 14.500 mètres cubes à l'heure.

La Compagnie exploite également, sous le nom de Dock-Flottant, une cale de radoub en bois, construite en 1846 par la Chambre de Commerce et attenante au Vieux Port, au lieu dit Rive-Neuve. Dock-Flottant.

Le Dock-Flottant peut recevoir des navires de 60^{m} de longueur et de 500 tonneaux de jauge ; il est muni d'une machine de vingt chevaux, au moyen de laquelle la mise à sec du navire peut être opérée en 2 heures 1/2 en moyenne.

Le Dock-Flottant a reçu, depuis le 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1889, 452 navires, soit en moyenne, par an, 90 navires.

Les agents de tous grades employés par la Compagnie des Docks sont au nombre de 650 environ. La Compagnie a institué, en 1885, en faveur de ce personnel une caisse de retraite, à laquelle elle a versé comme première mise une somme de 120.000 f. et qui est alimentée par une retenue de 4 % sur tous les traitements et par une subvention de la Compagnie égale au montant des retenues. — Cette caisse de retraite a déjà permis de servir des pensions à 40 employés que l'âge ou les infirmités mettaient dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions. Au 1er Janvier 1890, le nombre des retraités était de 33 et leurs pensions s'élevaient à 20.540 fr.

En ce qui concerne le personnel ouvrier, il n'est pas sous la direction immédiate de la Compagnie, qui fait exécuter ses travaux de manutention par des entrepreneurs. Le nombre d'ouvriers employés aux Docks est de 1800 à 2000 par jour, en moyenne ; il s'est même élevé à 3.500.

COMPAGNIE DES DOCKS & ENTREPOTS DE MARSEILLE

Avril 1890

PLAN DES NOUVEAUX PORTS DE MARSEILLE

DOCK DE LA JOLIETTE

Surface totale de la Concession	*211.046 m*
Hangars et Magasins : Surface des planchers	*131.448 m²*
Machinerie hydraulique : 3 machines ensemble	*260 chevaux*
Grues hydrauliques fixes	*39*
Grues hydrauliques mobiles	*16*
Longueur des voies ferrées	*17.800 m*

Longueur des quais :

Quai Nord du Bassin de la Joliette	*285m, »*	*3.279m,85*
Quais du Bassin du Lazaret	*918 75*	
Quais du Bassin d'Arenc	*1.557 05*	
Quais du Bassin de la Gare Maritime	*519 05*	

NOTA. — Les Établissements de la Compagnie entourent les Bassins d'Arenc et du Lazaret ; ils sont indiqués par des hachures, des lettres ou des numéros, de même que les immeubles composant son domaine privé.

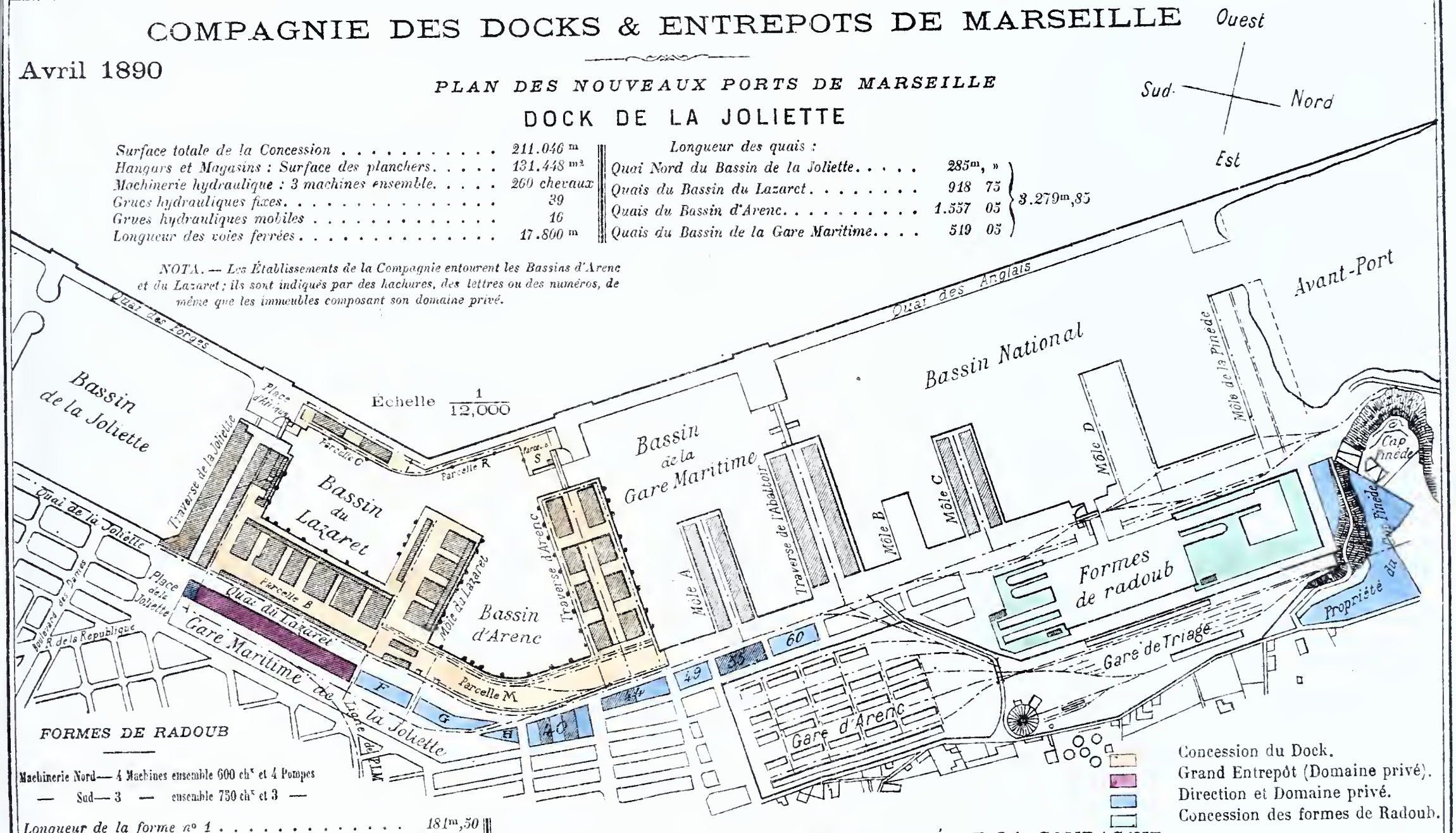

Concession du Dock.
Grand Entrepôt (Domaine privé).
Direction et Domaine privé.
Concession des formes de Radoub.

FORMES DE RADOUB

Machinerie Nord — 4 Machines ensemble 600 chx et 4 Pompes
— Sud — 3 — ensemble 750 chx et 3 —

Longueur de la forme n° 1	*181m,50*
— *n° 2*	*110 »*
— *nos 3 et 4*	*90 »*
— *nos 5 et 6*	*130 »*
Longueur du dock flottant	*64 »*

PONTS TOURNANTS HYDRAULIQUES

Pont d'Arenc	*Longueur de la volée*	*59m,42*	*95m,77*
	— *de la culasse*	*36 35*	
	Poids	*1,300 tonnes.*	
Pont des Bassins de Radoub	*Longueur de la volée*	*38m,42*	*62m,04*
	— *de la culasse*	*23 62*	
	Poids	*700 tonnes.*	

DOMAINE PRIVÉ DE LA COMPAGNIE

	SURFACES	FAÇADES
Hôtel de la Direction	*1.476m,28*	*78m, »*
Grand Entrepôt — *Surface bâtie*	*13.515 84*	*363 »*
— *des planchers*	*(76.060 00)*	
Parcelles F et G	*9.112 80*	*273 58*
Parcelle H	*2.776 21*	*69 »*
Ilots 40, 44, 49, 55 et 60	*30.066 12*	*1.717 72*
TOTAL	*56.947m,25*	*2.501m,30*

	SURFACES	FAÇADES
Propriété du Cap Pinède		
Terrains au niveau des quais	*5.074m,43*	*386m,90*
Terrains sur le chemin de la Madrague	*37.736 24*	*749 58*
TOTAL	*42.810m,67*	*1.135m,88*
Propriétés de Montredon		
Terrains du bord de la mer	*82.900m, »*	*935m, »*
Terrains de l'avenue du Château Borély	*9.919 »*	*80 »*
TOTAL	*92.819m, »*	*1.015m, »*
Domaine des Bernardines	*3.207m,10*	*230m,50*

Imp. Vve Ethiou-Pérou & Fils